

Madame la Maire du 3eme arrondissement de Lyon 18, rue François Garcin 69003 LYON

Lyon, le 10 mars 2022

<u>Objet</u>: réalisation d'une mare au parc Chambovet – demande de concertation préalable organisée par la Mairie auprès des habitants de Montchat et des organisations représentatives de ces derniers.

Madame la Maire,

Le bureau de l'association J' Montchat a été très surpris d'apprendre la semaine dernière qu'il a été décidé de réaliser une mare au parc Chambovet.

Nous avons en effet découvert cette information par voie d'affichage dans la vitrine de l'ancienne boucherie Foudon située sur la place du Château, ainsi que par le biais de publications du Collectif de Montchat via les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Les supports de communication du Collectif de Montchat indiquent que les travaux de réalisation de cette mare seront réalisés à la fin de ce mois de mars et que le samedi 25 février "une formation des ambassadeurs du projet par la LPO au sujet de la biodiversité des zones humides des mares a été réalisée", laissant ainsi entendre que les décisions en ce qui concerne la réalisation et la gestion de la mare ont déjà été prises. Les habitants de Montchat seraient donc mis devant le fait accompli.

Ces supports de communication indiquent que ce projet sera porté par le Collectif de Montchat en partenariat avec la Ville de Lyon et la LPO et qu'une réunion est fixée le 16 mars prochain afin d'informer les habitants des décisions prises.

Par ailleurs, nous avons constaté que des marquages rouges ont été réalisés en partie basse du parc, tout près du chemin qui longe le parc à chiens, preuve que le projet est déjà très avancé.

Notre association a pour objet d'intervenir en matière d'urbanisme et d'amélioration du cadre de vie à Montchat. Notre volonté est de coconstruire les évolutions du quartier avec les élus et acteurs locaux, en tenant compte des aspirations et besoins de l'ensemble des habitants de Montchat.

Nous déplorons le fait de ne pas avoir été consultés en amont de la décision de réaliser une mare dans ce parc public propriété de la Ville de Lyon. Vous l'aurez compris, concernant un tel projet, c'est la méthode employée par la Ville, exclusive de toute consultation citoyenne, qui est en cause. Des membres de notre bureau ont rencontré une partie de votre équipe le 9 décembre dernier, mais les élus présents n'ont nullement évoqué ce projet.

Nous échangeons régulièrement en bonne intelligence avec des acteurs représentatifs de Montchat tels que le Conseil de Quartier de Montchat, le Comité d'Intérêt Local, l'association du Parc Chambovet,

l'association amicale du Parc Chaussagne etc... qui nous ont indiqué ne pas avoir été informés ni consultés en amont de la décision de réaliser ce projet.

Comment expliquez-vous l'absence de concertation avec les acteurs représentatifs locaux et les riverains du parc en amont de la décision de réaliser cette mare, alors que ce projet intéresse l'ensemble des Montchatois ?

A notre sens, il était important que les habitants de Montchat puissent connaître l'ensemble des tenants et aboutissants de ce projet et faire part de leurs avis et suggestions <u>avant</u> toute prise de décision. En effet, ce projet pose les questions suivantes :

- Pourquoi réaliser une mare en partie basse du parc alors qu'il est prévu d'en réaliser une autre (de grande dimension de surcroit) à moins de 200 mètres dans le parc de l'ancienne clinique Trarieux?
- Pourriez-vous nous indiquer si les marquages rouges évoqués ci-dessus correspondent à l'endroit exact où il est prévu de réaliser la mare ? Quelles seront ses dimensions et sa profondeur ?
- Quels acteurs assureront le suivi et la gestion de la mare dans la durée ? Quelle sera l'étendue de la délégation de gestion qui leur sera attribuée ? Ces acteurs apportent-ils les garanties nécessaires pour s'assurer que la mare sera maintenue « en bonne santé » sur le long terme, et, notamment, qu'elle n'occasionnera pas une prolifération des moustiques ?
- Y aura-t-il un ajout de végétation autour de la mare ? Quelles espèces animales y seront insérées ?
- Ouels sont les financeurs de cette mare ? Ouel est le budget alloué pour sa réalisation et son entretien?
- Quelles mesures seront mises en place pour empêcher les risques de chutes de personnes dans la mare ?
- La mare sera-t-elle clôturée et rendue inaccessible sans accompagnateurs ?

Comme vous le savez, la responsabilité de la sécurisation d'une mare revient au propriétaire de la mare, donc en l'occurrence au maire. Il vous appartient en conséquence de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques et réglementer les conditions d'accès et d'utilisation de la mare. Par ailleurs, les articles L.2213-29 à L.2213-31 du CGCT disposent que le maire assure la surveillance des points d'eau et veille à prendre les mesures nécessaires pour éviter les causes d'insalubrités et les faire cesser le cas échéant. Si cette mare a une vocation pédagogique, lors de visites encadrées par un animateur, la responsabilité de ce dernier peut également être engagée.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter des réponses à nos questions dans les meilleurs délais. Nous comptons également sur la présence des élus de la Mairie à la réunion fixée le 16 mars prochain sur la Place du Château afin qu'ils puissent répondre directement aux questions du public et prendre en compte leurs remarques et avis.

Dans l'attente de votre retour écrit, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le bureau de l'association J'♥ Montchat,

Hélène BARONNIER, Présidente

Copies: Monsieur Philippe PETIOT, 6eme adjoint à la mairie du 3eme, délégation nature en ville et espaces public, Madame Tatiana BOUVIN (responsable des espaces verts à la Ville de Lyon), membres du bureau de J'aime Montchat, conseil de quartier de Montchat, CIL de Montchat, Association du Parc Chambovet, association amicale du Parc Chaussagne, Collectif de Montchat.